Image not found or type unknown

Rester dans Logement etudiant en n'étant plus étudiant.

Par **Patrick C**, le **18/12/2012** à **18:04**

Bonjour,

Je suis nouveau sur le forum et je me permets de poser une question quant à ma situation personnelle.

Je suis officiellement étudiant jusqu'au 31 décembre 2012 et j'occupe à ce titre un studio meublé dans une résidence à services type estudines. J'ai reçu dans ma boite au lettre une demande de justificatif de scolarité sur 2013 de la part du gérant à lui remettre avant la fin décembre.

Or à partir de janvier, je ne suis plus étudiant et avec la fin de mon stage et ma thèse professionnelle, je n'ai absolument pas eu le temps de chercher à me loger ailleurs.

J'aimerai donc savoir qu'elles sont les démarches que peut entreprendre mon gérant sachant que la trêve hivernale ne concerne pas les logements étudiants occupés par des "non étudiants".

Si vous avez des informations et des conseils à me donner quant à ma situation.
Merci
Cdt
Patrick

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés